Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/2672

13.5.2026

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Imposition d'obligations de service public portant sur des services aériens réguliers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/2672)

État membre	France
Liaisons concernées	Maripasoula – Grand-Santi Maripasoula – Saül Saül– Camopi
Date initiale d'entrée en vigueur des obligations de service public	15 mai 2026
Adresse à laquelle le texte et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'obligation de service public peuvent être obtenus	Délibération n° AP-2026-14 – Modification des obligations de service Public (OSP) relatives au transport aérien intérieur en Guyane https://www.ctguyane.fr/deliberations